

## Démarchage téléphonique intempestif

Un arrêté désignant la société OPPOSETEL comme gestionnaire de la liste d'opposition au démarchage téléphonique a été publié au journal Officiel du 28 février. Tous les professionnels ayant recours au démarchage téléphonique pour de la prospection commerciale ne pourront pas, sous peine d'amendes, appeler ou faire appeler les numéros de téléphone figurant sur cette liste.

L'organisme dispose maintenant d'un délai de 3 mois pour la mise en œuvre de la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition dès le 1<sup>er</sup> juin, date d'ouverture du service, en communiquant leurs numéros de téléphone par courrier ou sur le site internet qui sera mis en place une fois la procédure de dépôt de marque achevée.

Ils recevront alors un récépissé qui leur précisera la durée de l'inscription ainsi que la date à laquelle elle deviendra effective, au plus tard dans les trente jours de la délivrance du récépissé. Dès l'été 2016, le Gouvernement pourra garantir la protection effective des consommateurs qui ne souhaitent pas être démarchés téléphoniquement en instituant un service simple, gratuit et accessible. L'entrée en vigueur de ce dispositif sera accompagnée d'une communication large pour informer les consommateurs de ce nouveau droit. La DGCCRF sera alors mobilisée pour s'assurer de son respect par les professionnels.

## Information gendarmerie d'Arleux

La brigade de gendarmerie d'ARLEUX nous a informé d'incivilités commises dans notre canton et nous recommande la plus grande vigilance vis-à-vis de certains comportements :

- **Piratage via Facebook** : Un pirate se connecte au compte d'un membre du réseau social et demande à sa victime (son téléphone étant bloqué) d'appeler à sa place un numéro en 0899. La victime renouvelle l'opération plusieurs fois, récupère le code et le pirate demande de renouveler l'opération... Au final, la victime est débitée de centaines d'euros par ce numéro surtaxé.

La victime de l'escroquerie ayant agi de son plein gré et manqué de prudence, ne pourra porter plainte. Restez vigilants. Lorsque vous avez un doute sur l'identité de la personne en face, n'hésitez pas à user de moyens pour la vérifier (questions/réponses, ...). Ne faites pas confiance à des numéros surtaxés.

- **Abus de confiance sur personnes âgées** : Des ouvriers se présentent à leur domicile et proposent de nettoyer la toiture. Ils demandent 800€ à la victime, qui établit deux chèques pour étaler le paiement. Les employés prennent les chèques ainsi que la facture. Les proches de la victime constateront que pratiquement rien n'a été fait sur la toiture. Depuis, impossible de contacter les employés via le flyer de la société, ils sont injoignables.

Les auteurs parviennent, en insistant, à pénétrer dans le domicile des victimes pour y dérober aussi de l'argent et/ou des bijoux. S'agissant d'un phénomène de délinquance itinérante, celle-ci est susceptible d'être commise sur l'ensemble du département.

## Où sont les jeunes ?

Le conseil Municipal des Jeunes recherche des jeunes âgés de plus de 18 ans pour relancer l'association des jeunes d'Estrées. Si vous souhaitez plus d'informations et si vous êtes intéressés, nous vous remercions de nous contacter par mail : conseiljeunes@estrees.fr. **Une erreur s'est glissée dans l'adresse mail du précédent numéro. N'hésitez pas à renouveler votre envoi.**

### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 mai 2016**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées

TEL : 03 27 89 61 21




mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



## AGENDA

Mai 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
						1 <sup>er</sup> mai 
2	3	4	5	6	7	8
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres   Permanence déclaration impôts	Ascension  Féié	Pont pour les scolaires  Mairie ouverte	Ramassage des encombrants 	10h45 – Mairie : Cérémonie du 8 mai 1945
9	10	11	12	13	14	15
16h-19h : Médiathèque		Permanence déclaration impôts			9h45 à 11h45 : Mairie ouverte	
16	17	18	19	20	21	22
Lundi de Pentecôte			Restitution du projet «Les Biskotos» à Cantin avec le SIRA		Grand Carnaval à Marcq en Ostrevent avec le SIRA	
23	24	25	26	27	28	29
16h-19h : Médiathèque					9h45 à 11h45 : Mairie ouverte	10h45 - Mairie : Cérémonie de commémoration de la bataille de Verdun
30	31	NOTES :				
		- Dimanche 12 juin : Villageois en fête				

## Vente de muguet – APE

---

Comme chaque année, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, l'Association des Parents d'Elèves met en vente du muguet. Dimanche 1er mai, deux stands seront mis en place de 8h à 12h. Le premier se tiendra au carrefour de la rue du Général de Gaulle et de la rue de la Mairie (en bas de la mairie) et l'autre au rond-point de Gouy-sous-Bellone.

Alors n'hésitez pas, faites plaisir à vos proches !!

Si vous souhaitez réserver un ou plusieurs brins de muguet à l'avance, vous pouvez contacter Frédéric MARCO, président de l'association, au 0327081167. Nous mettrons votre commande de côté.

Merci et bon 1<sup>er</sup> mai !

## Commémoration du 8 mai et de la bataille de Verdun

---

Les cérémonies commémoratives de la victoire du 8 mai 1945 et de la bataille de Verdun se dérouleront le **8 et le 29 mai à 11h00** au monument aux morts (rassemblement à 10h45 derrière la mairie). La Municipalité et la section des Anciens Combattants invitent les Estrésiennes, les Estrésiens et les enfants des écoles à participer à cette manifestation.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans la salle des mariages de la Mairie.

Dans le cadre du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le Président de la République et la Chancelière Allemande présideront la cérémonie internationale du centenaire de la bataille de Verdun à la nécropole de Douaumont. La bataille de Verdun est le symbole de l'engagement de tous les français dans la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Aussi, afin de donner une dimension internationale à cette commémoration, nous sommes invités à organiser une cérémonie au Monument aux Morts.

## Villageois en fête - Dimanche 12 juin 2016 - 12 h

---

Bien Vivre à Estrées vous invite à la rejoindre au terrain de football du village **le dimanche 12 juin 2016 à partir de 12h**, pour participer à « Villageois en fête » 8ème édition. La manifestation est gratuite et ouverte à tous, les familles et les amis sont les bienvenus.

Dans cet espace, vous trouverez un chapiteau, des tables, des chaises et un barbecue à votre disposition pour le repas. Chaque participant est invité à apporter son repas. Des jeux divers et une animation musicale contribueront à rendre ce moment festif et convivial. L'association vous offrira le pot d'accueil et une glace en dessert. Une buvette sera à votre disposition.

## Permanences pour les déclarations de revenus

---

Comme les années précédentes, Lionel BLASSEL vous aidera à remplir votre déclaration de revenus 2015. Une permanence sera donc assurée en mairie **les mercredi 4 et 11 mai de 17h30 à 20h00**.

## Budget communal

---

Le budget primitif de l'année 2016 a été voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal.

Les taux des taxes communales sont inchangés par rapport à 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,72%

## Essaims d'abeilles

---

Madame DUBRAY et Monsieur GODFROY nous informent qu'ils interviennent gratuitement pour l'enlèvement d'essaims d'abeilles. Vous pouvez les contacter au 0633207940.

## Entretien : Taille des haies sur la voie publique et nettoyage des fils d'eau

---

Si les trottoirs appartiennent au domaine public, nous vous rappelons que les haies ou autres plantations implantées sur votre propriété ne doivent pas entraver la circulation sur les trottoirs. Nous vous recommandons donc vivement d'effectuer en cette période les tailles de vos haies.

De même, merci à chacun de veiller au bon entretien des fils d'eau. Le prochain nettoyage par une société spécialisée sera effectué en juillet.

## Déclaration de travaux - Urbanisme

---

Nous vous rappelons qu'un règlement d'urbanisme est mis en place sur la commune. Les habitants doivent s'y conformer impérativement. Toute construction et projet de construction, modification, création d'abris de jardin, de carport, de clôtures, etc. sont soumis à ces règles.

Si vous avez des projets, avant toute chose, renseignez-vous auprès des services de mairie qui sauront vous conseiller sur la conduite à tenir.

## Inscription aux journées des artistes

---

Les **30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016** auront lieu les 19<sup>ième</sup> portes ouvertes des ateliers d'artistes organisées par le département du Nord. S'ils souhaitent participer de manière individuelle ou collective, les artistes sont invités dès à présent et avant le **15 mai** à s'inscrire directement en ligne : poaa.lenord.fr.

## Concours de photos - Rappel

---

Nous vous rappelons que votre commission Infos et communication organise un concours de photos sur le thème: « Estrées, notre beau village ». Le printemps amenant ses jolies couleurs, notamment avec les champs de colza, c'est le moment de sortir vos appareils photos !

Les photos ayant pour vocation d'être utilisées comme couverture du bulletin municipal annuel ou en page d'accueil du site Internet, nous privilégierons les photos d'extérieur mais ne sommes pas fermés aux photos d'intérieur sous réserve qu'elles respectent les conditions du règlement.

Les photos devront être envoyées avant le 1<sup>er</sup> juin sur l'adresse mail de la commission infos et devront :

- respecter le thème
- être fournies au format jpeg
- avoir une proportion de 4x3
- avoir une dimension de 1920 pixels x 1440 pixels
- être libres de droit pour usage sur les communiqués papiers et Internet de la municipalité (par exemple, si des personnes apparaissent et sont reconnaissables, vous devrez fournir l'autorisation de diffusion)

La participation à ce concours vaut acceptation du règlement par chaque participant.

## Etude socio-économique régionale sur les nouveaux arrivants dans les campagnes

---

Notre région « Hauts de France » connaît un phénomène d'installation d'habitants en dehors des principaux pôles urbains dans des territoires ruraux et péri urbains. L'arrivée de ces populations soulève des questions en termes d'attentes des arrivants et de qualité de vie : accès aux services, mobilité... Afin de connaître les motivations des habitants, de caractériser leur mode de vie et de dégager les bénéfices et contraintes de leur implantation sur ces territoires, le Conseil Régional mène un travail d'enquête et d'analyse auprès d'habitants installés depuis moins de 5 ans dans leur logement. Notre commune sera potentiellement concernée par cette enquête qui se déroulera entre avril et septembre 2016 et dont les résultats sont attendus début 2017. Deux cabinets (CRESGE et Règle de 3) prendront directement contact avec les ménages identifiés et volontaires.